

VILLENEUVE  
LÈS-MAGUELONE



COMMUNE DE  
VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DECISION N° 2024/082

LE MAIRE DE LA COMMUNE  
DE VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2122-22 portant délégation de missions complémentaires ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2023DAD063 du 05 juin 2023 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame le Maire ;

CONSIDERANT l'obligation d'assurer la sécurité en mer ;

CONSIDERANT la nécessité de permettre l'accès à la mer aux véhicules des sauveteurs ;

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

Une convention d'occupation de place d'apponement pour deux jets ski avec la régie du port de plaisance de Palavas-les-Flots, sise Hotel de Ville 16 Boulevard Maréchal Joffre - 34250 PALAVAS-LES-FLOTS est conclue au profit de la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone.

#### ARTICLE 2 :

La Commune est autorisée à occuper les espaces définis par l'article 1 de la convention, gratuitement, pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024. La convention sera reconduite tacitement.

#### ARTICLE 3 :

La présente décision fera l'objet d'une communication au prochain Conseil Municipal.

#### ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 29 MAI 2024 -  
Et publication le 29 MAI 2024 -

Fait à Villeneuve-Lès-Maguelone,  
Le 28 mai 2024

Le Maire  
Véronique NEGRET



La présente décision sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault. La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr).